

**REGLEMENT DE LA RANDONNEE GOURMANDE EN VTTAE
(VELO TOUT TERRAIN ASSISTANCE ELECTRIQUE)
ORGANISEE PAR LE CLUB DES SPORTS VESUBIE VELO**

LE DIMANCHE 1 SEPTEMBRE 2024 A 9 HEURES

- . 1. La RANDONNEE GOURMANDE est organisée par la Section Vélo du CLUB DES SPORTS VESUBIE.
- . 2. La randonnée se fera à allure libre, sans chronométrage et aucun classement ne sera établi.
- . 3. Le participant certifie pratiquer régulièrement le VTT AE en milieu montagneux sur chemins escarpés et être totalement apte médicalement à participer à la RANDONNE GOURMANDE et en assumer pleinement les contraintes et les risques.
- . **4. Eléments obligatoires pour la RANDONNEE GOURMANDE :**
 - . **Casque homologué**
 - . **Gants**
 - . **Une réserve d'eau**
 - . **Pompe**
 - . **Nécessaire outils pour réparation (crevaison, etc...)**
 - . **Téléphone**
- . 5. Les mineurs (à partir de 16 ans) devront être accompagnés obligatoirement par un adulte inscrit à la RANDONNEE GOURMANDE (le nom de l'accompagnateur devra être mentionné sur le bulletin d'inscription).
- . 6. Le participant s'engage à respecter le Code de la Route et sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
- . 7. Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisateur.

- . 8. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon qu'il devra alors signaler à l'organisateur.
- . 9. Le participant qui quitte le parcours le fait sous son entière responsabilité sans recours possible ultérieur envers l'organisateur.
- . 10. Le participant est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.
- . 11. L'organisateur se réserve le droit de changer de parcours, les horaires ou en d'annuler en fonction des conditions météorologiques.
- . 12. L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile. Chaque participant devra être couvert par une assurance personnelle.
- . 13. Les participants autorisent l'organisateur à prendre et à utiliser toutes photos ou vidéos de la RANDONNEE GOURMANDE.
- . 14. Le fait de s'inscrire à la RANDONNEE GOURMANDE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.